

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2025.06.25.003

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle de réunion de l'Agora, Parc Gironde Synergies à Saint-Aubin-de-Blaye,

Date de la convocation : 17 juin 2025

Secrétaire de séance : Madame Pascale MOLBERT (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 28

CdC de Blaye (14) :

Titulaires : Baldès D. – Gayrard H. – Davoust J. – Belis JM. – Rodriguez R. – Dubau Ph. – Picq M. – Robin S. – Page E.
– Bedis J. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Molbert P. – Grimée B.

CdC de l'Estuaire (14) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. (avec pouvoir de Ph. Labrieux) – Laisné JJ. – Ovide A. – Rigal JM. – Riveau P. – Terrance J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	28
Nombre de pouvoirs	1

Nombre de votes exprimés	29
Votes : Pour	29
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N° 3 – MISE EN OEUVRE DU SCOT / PLUI-H : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ET LE CAUE ET DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉLU RÉFÉRENT (D. BALDÈS)

Vu la délibération n°2024.04.09.002 du Comité syndical du Syndicat Mixte en date du 9 avril 2024, validant la convention de partenariat avec le CAUE de la Gironde, autorisant Monsieur le Président à la signer et désignant M. Trébucq comme élu référent pour suivre la mise en œuvre de la convention,

Vu la convention de partenariat signée entre le CAUE de la Gironde et le Syndicat Mixte du SCoT en avril 2024,

Suite aux élections de décembre dernier sur la commune de Berson, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un(e) nouvel(le) élu(e) référent(e) pour suivre la mise en œuvre de la convention.

Monsieur le Président fait appel à candidature. Il propose la candidature de Mme Murielle PICQ, nouvellement élue Vice-présidente du SCoT, par ailleurs Vice-présidente de la CCB en charge du CIAS et de l'habitat. Il n'y a pas d'autre candidature.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **Désigne** Madame Murielle PICQ comme élue référente pour suivre la mise en œuvre de la convention de partenariat signée avec le CAUE de la Gironde,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention le cas échéant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pascale MOLBERT

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS